

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025 - 25

SEANCE DU Mercredi 18 juin 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 0
Votants : 12
Date de la convocation : Jeudi 05 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 18 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Absent(s) : Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2025 - 25

OBJET : Approbation du procès-verbal du 22 avril 2025

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 22 avril 2025 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

- 1) Budget principal - Approbation du compte financier unique 2024
- 2) Budget annexe service des eaux – Approbation du compte financier unique 2024
- 3) Budget annexe lotissement – Approbation du compte financier unique 2024
- 4) Budget principal - Affectation du résultat
- 5) Budget annexe service des eaux – Affectation du résultat
- 6) Budget annexe lotissement - Affectation du résultat
- 7) Taux de fiscalité locale 2025
- 8) Budget principal - Vote du budget 2025
- 9) Approbation du procès-verbal du 18 février 2025
- 10) Décisions du maire
- 11) Motion de conflit d'intérêt A.M.F
- 12) Installation d'un Hotspot et de bornes Wifi à l'aire de camping-car
- 13) Modification du statut du SIECE
- 14) Label Village d'Accueil des Véhicules d'Epoque – FFVE
- 15) Cession de terrain au profit de la commune - Parcelle AE 11
- 16) Installation de deux columbariums au cimetière

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Approuve le procès-verbal de la séance en date du 22 avril 2025
Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 19/06/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025 - 26

SEANCE DU Mercredi 18 juin 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 0
Votants : 12
Date de la convocation : Jeudi 05 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 18 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Absent(s) : Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2025-26

OBJET : Décisions du maire

DÉCISION DU MAIRE N° 02-2025

Portant sur des déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la vente des biens immobilier listés ci-dessous ;

Vu que ces biens se situent dans un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption ;

	Pas de DIA depuis le dernier conseil municipal	

Vu que la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption ;

DECIDE

De viser les déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers cités

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 19/06/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025 - 27

SEANCE DU Mercredi 18 juin 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 0
Votants : 12
Date de la convocation : Jeudi 05 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 18 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Absent(s) : Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2025-27

OBJET Subventions aux associations 2025

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

ID : 029-212900815-20250618-2025_27-DE

Suite à la commission "vie culturelle, sportives et associatives" qui s'est déroulée le 04 juin 2025, Le Conseil est invité à se prononcer sur les propositions suivantes :

<u>ASSOCIATIONS LOCALES</u> _NOM	Montant versé en 2024	Proposition de la commission	Subvention 2025
AAPPMA (pêche et protection milieux aquatiques)	400€	400€	400€
APE Ecole Jules Ferry	800€	800€	800€
Biiga Ne Moña	100€	100€	100€
Chorale de l'Arrée	300€	300€	300€
Circuit des sangliers/ Les Galouperien an Are	200€	200€	200€
Club Multiloisirs	150€	200€	200€
Association de chasse "L indépendante"	300€	250€	250€
Descendeurs de la mine	Pas de demande		
Entente sportive Berrien-Huelgoat	1500€	2200€	2200€
Entraide et Solidarité Mont Leroux	150€	150€	150€
Forme et détente	500€	500€	500€
Le Petit Pion	250€	250€	250€
Pétanque Huelgoataine	700€	700€	700€
Steredenn Al Lenn	150€	150€	150€
Scrabble Huelgoatain	70€	70€	70€
TTAL (Tennis de Table)	800€	800€	800€
Arthus Ciné	2000€	1000€	1000€
Atelier de peinture TY AR LENN	150€	150€	150€
Jeunes sapeurs-pompiers	1000€	500€	500€
Yoga Huelgoat	100€	100€	100€
Comité de fêtes	500€	1000€	1000€
Comité d'animation d'Huelgoat	5000€	5000€	5000€
Les Momes du souffle		50€	50€
Galerie Méandres		50€	50€

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le 100€

100€

ID : 029-212900815-20250618-2025_27-DE

FNACA			
TOTAL	15 120€	15 020€	15 020€

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Montant versé en 2024	Proposition de la commission	Subvention 2025
NOM			
Des problèmes des solutions	100€	100€	100€
Sur les Traces de François Joncour	Pas de demande		
Handball Club des Monts d'Arrée	600€	500€	500€
Balade de Titouan	100€	100€	100€
IME Landerneau	20€	20€	20€
IME Carhaix	40€		
ZAO Ecole de musique de Berrien (Par enfant résidant à Huelgoat)	60€	60€	60€
Lutin d'Ar Houat	400€	400€	400€
Société hippique Carhaix (concours sur Huelgoat)	Pas de demande		
Association de sauvegarde de l'ancienne mine de Locmaria	Pas de demande		
Rugby club La Feuillée	40€	100€	100€
Judo club du Poher	20€	40€	40€
Cash a l'eau - Poullaouen	100€	100€	100€
BasketClub de Carhaix		80€	80€
Tennis club Carhaisien		20€	20€
MFR – CFA Pleyben		20€	20€
Carhaix Poher Gymnastique		40€	40€
Total	1 480€	1 580€	1 580€
Total subventions	16 600€	16 600€	16 600€

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

ID : 029-212900815-20250618-2025_27-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

-DECIDE D'attribuer les subventions selon le tableau ci-dessus

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 19/06/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2025-28

SEANCE DU Mercredi 18 juin 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 0
Votants : 12
Date de la convocation : Jeudi 05 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 18 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Absent(s) : Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2025-28

OBJET : Cession de terrain au profit de la commune – Parcelle**AE 11**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de Maître Julie LE JEUNE LE BALLER, notaire à Huelgoat, il est nécessaire de régulariser la cession de terrain concernant la parcelle cadastrée AE 11, appartenant à Monsieur Christian RUMEUR, Madame Jacqueline SEYMAT et Madame Claudine LANCIAUX, au profit de la commune.

En effet, cette bordure de route enclave trois propriétés. Auparavant, lors de la division de l'ensemble des lots, une cession de cette bordure par les conjoints RUMEUR au profit de la commune aurait dû être faite et n'a jamais été régularisée.

Monsieur le Maire précise que la mairie ne supportera aucune charge financière résultant de la cession de la parcelle AE 11.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

ACCEPTE la cession de la parcelle cadastrée section AE 11 de Monsieur Christian RUMEUR, Madame Jacqueline SEYMAT et Madame Claudine LANCIAUX.

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 19/06/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2025-29

SEANCE DU Mercredi 18 juin 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 0
Votants : 12
Date de la convocation : Jeudi 05 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 18 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Absent(s) : Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2025-29

OBJET : « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » : Dérégulation relative au logement communal du 43 rue du Docteur Jacq

Vu l'article 4221-1 du CGCT :

Pour mémoire «Il a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes... ».

Vu l'article 312-5-2 du code de la construction et de l'habitation

Pour mémoire « La région peut :

- a) Compléter l'aide de l'Etat par des subventions, des prêts, des bonifications d'intérêts ou des garanties d'emprunt ;
- b) Accorder des subventions à l'acquisition et à l'aménagement de terrains à bâtir pour faciliter la réalisation des opérations d'habitat à caractère essentiellement social proposées par les collectivités territoriales ;
- c) Engager, seule ou par voie contractuelle, notamment avec l'Etat, un programme d'aides destinées à favoriser la qualité de l'habitat, l'amélioration des quartiers et des logements existants, l'équipement de terrains à bâtir, l'innovation, les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables »

Vu la convention Bien vivre partout en Bretagne entre la Région et l'EPCI de Monts d'Arrée Communauté.

Vu la demande de subvention formulée auprès de la Région en vue de bénéficier du dispositif Bien Vivre partout en Bretagne pour la création de logements.

Considérant que l'un des objectifs majeurs du dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne est « d'adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat » en articulation avec les objectifs des programmes locaux de l'habitat et notamment :

- Favoriser le logement abordable dont le logement social pour fluidifier les parcours résidentiels
- Aider les territoires à réinvestir le parc existant de logements pour de la résidence principale
- Accélérer les opérations en renouvellement urbain
- Soutenir les offres de logements dédiées aux jeunes et aux personnes actives occupées ou en formation

Considérant l'intérêt patrimonial que représente pour la commune le bâtiment du 43 rue du Docteur Jacq.

Considérant l'intérêt de réinvestir le parc vacant pour créer du logement, produire des formes innovantes d'habitat pour répondre à des besoins particuliers de logement.

Considérant l'intérêt pour la commune de créer des logements en faveur des actifs travaillant sur le territoire.

La commune destine les logements aux ménages dont les ressources ne dépassent pas les plafonds applicables à l'une ou plusieurs des 3 catégories de logements sociaux que sont les PLAI, PLUS et PLS . Ces plafonds de ressources sont fixés en fonction du zonage « ABC » auquel appartient la commune.

La commune de Huelgoat est classée en zone C

Ainsi :

- ✓ Logement 1 : Typologie-plafond de ressources applicable au PLAI/ PLUS / PLS
- ✓ Logement 2 : Typologie- plafond de ressources applicable au PLAI/ PLUS / PLS
- ✓ Logement 3 : Typologie- plafond de ressources applicable au PLAI/ PLUS / PLS

Cette obligation s'applique aux locataires successifs

- La commune étant une personne morale, le bail sera conclu pour une durée de 6 ans, sauf en cas de bail étudiant
- La commune appliquera un loyer plafonné au barème des loyers applicables au PLAI/ PLUS/PLS
- La commune s'engage à conserver l'usage du bien en logement locatif abordable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 19/06/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2025-30

SEANCE DU Mercredi 18 juin 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 0
Votants : 12
Date de la convocation : Jeudi 05 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 18 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Absent(s) : Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2025-30

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le 19/06/2025 à 10h04
le AE 341 aux conditions

ID : 029-212900815-20250618-2025_30-DE

AUTORISE la cession d'une bande de terrain communal, située p
énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents concernant cette cession

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 19/06/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2025-31

SEANCE DU Mercredi 18 juin 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 0
Votants : 12
Date de la convocation : Jeudi 05 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 18 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Audrey BARAZER.

Absent(s) : Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2025-31

OBJET : Cotisation 2025 au profit de Finistère Ingénierie Assistance (F.I.A.)

Considérant que la commune est adhérente à l'établissement public administratif 'Finistère Ingénierie Assistance'

Considérant que cette adhésion permet à la commune de bénéficier des prestations de Finistère Ingénierie Assistance dans les domaines de l'eau, l'assainissement, la voirie, de l'aménagement et du bâtiment.

Considérant que conformément aux statuts de l'établissement et à la délibération n°2022-101 du 06 décembre 2022, le montant annuel de l'adhésion s'élève à 0.55ct par habitant en tenant compte de la population DGF.

Pour 2025, la population DGF d'Huelgoat est de 1420 habitants, le montant de la cotisation 2025 est $1420 * 0.55 = 781,00€$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

Autorise le maire à procéder au mandatement de la cotisation 2025 d'un montant de 781,00€

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 19/06/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

